

Motion 2721

pour un observatoire cantonal et des centres d'écoute contre les discriminations

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la proposition de motion M 2494 « Un observatoire pour élargir le soutien offert aux personnes LGBTI+ et construire l'égalité » ;
- l'existence du Centre Ecoute contre le racisme, qui offre écoute, conseil, soutien psychosocial, médiation et aide juridique aux victimes de racisme ;
- les constitutions genevoise (art. 15, lit. 2) et fédérale (art. 8, lit. 2) qui prohibent toute forme de discrimination ;
- le fait que ces constitutions incluent des dispositions promouvant l'égalité des personnes en situation de handicap et l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- l'art. 261^{bis} du code pénal suisse, lequel, notamment, pénalise les actes d'incitation à la haine ou à la discrimination envers une personne ou un groupe de personnes en raison de leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse ou de leur orientation sexuelle ;
- la Convention européenne des droits de l'homme du Conseil de l'Europe, ainsi que les conventions internationales prohibant toutes les formes de discriminations raciales (CERD), à l'égard des femmes (CEDAW), ainsi que des personnes handicapées (CDPH) ;
- la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU,

invite le Conseil d'Etat

- à encourager la création ou le renforcement de centres spécialisés et indépendants de l'Etat, chargés notamment d'offrir confidentiellement écoute, conseil, y compris juridique, soutien psychosocial et médiation pour les situations de discriminations et récoltant ces données afin d'établir des statistiques anonymisées ;
- à favoriser la création d'un observatoire des discriminations indépendant, public ou privé, en collaboration avec les structures déjà actives dans ce domaine, ceci dans le but d'établir une veille régulière concernant les situations de discrimination et de réunir et d'établir les statistiques

Votée le 29 janvier 2021

concernant l'ensemble des discriminations ayant lieu sur le territoire genevois ;

- à proposer et à rechercher des modes de financement de ces structures.